



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2024

Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP DRAGUIGNAN
SAID GESTION
95 TRAVERSE JACQUES BREL
83008 DRAGUIGNAN CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 05 98 149 002 507
Déclarant 2 (C) : 12 40 906 502 234
Référence de l'avis : 25 83 A102558 61
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :
295 ROUTE DE SAINT LAMBERT
295 RTE DE SAINT LAMBERT
83780 FLAYOSC
Numéro FIP : 830 36 31 6228729789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025
Identifiant service : 83107

MESSE ERIC ROGER
OU ERIC MANDILINDA
295 ROUTE DE SAINT LAMBERT
295 RTE DE SAINT LAMBERT
83780 FLAYOSC

Somme qui vous est remboursée

7 524,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP DRAGUIGNAN
SAID GESTION
95 TRAVERSE JACQUES BREL
CS 20415
83008 DRAGUIGNAN CEDEX

**Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025
sur le compte bancaire suivant :**
FR60 3000 2011 390X XXXX XXX6 U94
Identifiant de la banque : CRLYFRPP
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 73 017
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : MESSE ERIC
Déclarant 2 - Nom de naissance : EBANO MANDILINDA

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Pensions, retraites, rentes.....	48101	28474		
Abattement spécial de 10%.....	- 2763	- 1636		
Salaires, pensions, rentes nets.....	45338	26838		72176
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				1273
Revenu brut global.....				73449
CSG déductible.....				- 498
Revenu imposable.....				72951
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	66
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				8216
Impôt avant réductions d'impôt.....				8216
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres.....	1900	1900	1254	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 1254
Impôt proportionnel.....				+ 8
Impôt total avant crédits d'impôt.....			6970	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	8		8	- 8
Emploi salarié à domicile.....	7932		7932	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 3966
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				2996
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		1273	1273	
BASE IMPOSABLE.....		1273	1273	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis				
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		123	95	
Total des prélèvements sociaux nets.....				218
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2025.....				87

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				2996
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :			-	11461
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :			-	1084
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :			+	559
Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2024.....			+	2500
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....			-	6490
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
		CSG-CRDS		PSOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :		123		95
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :		- 706	-	546
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....		- 583	-	451
Solde des prélèvements sociaux 2024 ⁵³ :			-	1034
COMPTES TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				
				7524
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				73017
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				66

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025				
Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401				
AUTRES INFORMATIONS				
Taux moyen d'imposition.....	4,11%			

>>> Suite de votre avis

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.